

DECLARATION FINALE DU LANCEMENT DE LA CAMPAGNE NATIONALE POUR UN ARBITRAGE EQUITABLE ET TRANSPARENT DE LA DETTE EXTERIEURE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Nous, Société civile de la République Démocratique du Congo, réunie au salon rouge du ministère des affaires étrangères en date du 16 juillet 2008 à Kinshasa/Gombe dans le cadre du lancement officiel en partenariat avec AFRODAD avons, fait des constats et recommandations ci-dessous :

La dette extérieure publique de la République Démocratique du Congo était de l'ordre de 11,5 milliards américain en 2007 dont 6 milliards de la dette bilatérale (Club de Paris) et le reste la dette multilatérale (Fonds Monétaire International, Banque Mondiale et la banque Africaine de Développement) source (CADTM)

En date du 31 mars 2008, le stock de la dette extérieure publique de la République Démocratique du Congo en moyen et long terme s'élève à 10.718 milliards de dollars américains.

Considérant l'impact négatif de cette dette extérieure qui constitue un lourd fardeau pour la population avec des conséquences néfastes et un frein pour le développement socio-économique, la République Démocratique du Congo ce qui a conduit à la clochardisation des fonctionnaires et agents de l'état, militaires et policiers, magistrats et personnels judiciaires...)

Considérant la dégradation des infrastructures de base (hôpitaux, centres éducatifs, routes, logements, eau, électricité...), la République Démocratique risque d'hypothéquer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement d'ici 2015.

Considérant les efforts déjà fournis par les Organisations membres de la Société Civile(églises,syndicats, ONG de développement et de droits de l'homme, associations des jeunes , femmes et paysans...) tant au niveau national qu'international depuis la campagne Jubilee 2000 pour réclamer l'annulation totale et inconditionnelle de la dette extérieure publique de la République Démocratique du Congo dont les résultats tardent à venir.

Vu la reconnaissance du caractère odieux et illégitime des dettes extérieures reconnues par certains pays du monde(cas de la Norvège, la France, les Etats-Unis d'Amérique pour ne citer que ceux-là.

Etant donné que ces puissances extérieures reconnaissent le caractère odieux de la dette extérieure publique de la république Démocratique du Congo contractée par le régime dictatorial de MOBUTU.